

Date de transmission de l'acte: 07/05/2024

Date de reception de l'AR: 07/05/2024

046-214602732-DE_2024_31-DE

A G E D I

DÉPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2024

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 25/04/2024 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 30 avril 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 12	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette
Représentés : 3	GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Votants : 15	Représentés : Stéphane DEVEZ représenté par Stéphanie ROUSSIES, Jean-François GUERRAND représenté par Sandie CASSAN, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents :
Secrétaire de séance :	Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 30 avril 2024

Publié en mairie le : 07/05/2024

Pour copie certifiée conforme.

Objet : ECLAIRAGE PUBLIC - ROUTE TOURISTIQUE

Madame le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet *Renouvellement éclairage les vignal nord - route touristique - armoire 9 - 8 pl* cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
2. souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,
3. s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
4. Autorise la FDEL a lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
5. Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Energie (CEE) générés par l'opération

Date de transmission de l'acte: 07/05/2024

Date de reception de l'AR: 07/05/2024

046-214602732-DE_2024_31-DE

A G E D I

par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.